

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie la dépêche de M. Nigra, qu'il n'avait pas encore insérée, et la fait suivre de deux dépêches de M. Drouyn de Lhuys ayant pour but de redresser l'interprétation donnée à l'acte du 15 septembre par M. le ministre du roi d'Italie.

La dépêche du 30 octobre, que nous reproduisons, a une importance qui sera comprise en France et en Italie.

Le journal officiel, en la publiant, la fait précéder des lignes suivantes, qui en précisent le caractère et la portée :

« Les documents communiqués au Parlement italien ont été, dans la presse française et étrangère, l'objet de commentaires qui tendaient à fausser le sens de la convention du 15 septembre. Le gouvernement de l'Empereur et celui du roi d'Italie ont dû s'assurer de la conformité de leurs vues par un nouvel échange de communications. Les pièces que nous publions constatent la parfaite loyauté des explications réciproquement données à ce sujet, et l'accord qui en est résulté. »

Le ministre des affaires étrangères de l'Empereur à M. le baron de Malaret, ministre de France à Turin.

Paris, 30 octobre 1864.

Monsieur le baron, hier, j'avais convié M. le chevalier Nigra à un entretien pour lui parler de sa dépêche du 15 septembre. J'ai commencé par lui lire celle que je vous avais

adressée, dont vous aurez donné communication à M. le général de La Marmora, ainsi qu'à M. Minghetti, et qui est le simple résumé d'une conversation que j'avais eue quelques jours auparavant avec M. le ministre d'Italie.

Dans la phase actuelle, le cabinet de Turin a seul la parole. Pendant qu'il produisait devant le Parlement ses documents diplomatiques, nous nous renfermions dans un silence dont il a dû apprécier les motifs : nous ne voulions pas, par la publicité d'un débat contradictoire sur le sens de la convention, lui susciter des embarras, ni lui enlever le mérite de loyales déclarations dont il pouvait désirer avoir l'initiative. Mais notre réserve et notre discrétion vis-à-vis du public nous imposaient l'impérieux devoir d'entrer, sans réticences, avec le gouvernement italien, dans un échange de pensées afin de dissiper les équivoques, prévenir les malentendus, et donner aux actes du 15 septembre une interprétation que puissent admettre les deux parties contractantes.

Or, j'ai dû avouer à M. Nigra que, si je n'élevais aucun doute sur la parfaite sincérité de ses intentions, ni même sur l'exactitude des faits consignés dans son rapport, je ne saurais dissimuler néanmoins qu'à mon avis ce document ne reproduit pas d'une manière complète la physionomie de la négociation, ni le sens que nous attachons et que le gouvernement italien doit lui-même attacher aux engagements qui en ont été la suite. Pour en être convaincu, il suffit de constater l'impression qu'il a produite sur l'opinion des deux côtés des Alpes. Les journaux de toutes les nuances en ont tiré des conséquences aussi contraires

à nos intentions qu'à celles des ministres du roi Victor-Emmanuel.

Cette dépêche, interprétée dans un même sens par les passions de différents partis, est devenue le texte de félicitations et de reproches que les deux gouvernements doivent avoir également à cœur de repousser.

D'où vient cette confusion, si ce n'est de l'ambiguïté de quelques expressions vagues dont nous avons à l'avance signalé maintes fois les dangers en cette circonstance ? Dans ces mots : *droits de la nation... aspirations nationales*, malgré les précautions de langage dont ils sont entourés, chacun lit ce qu'il craint ou ce qu'il désire. On a sans doute quelque peine à s'expliquer comment la royauté italienne pourrait se trouver un jour à Rome, lorsqu'elle semble s'interdire d'y aller ; car de telles prévisions ne ressortent pas naturellement de l'examen d'une convention qui stipule la translation de la capitale du royaume à Florence et la garantie du territoire pontifical contre toute agression armée.

Ces subtils problèmes n'en égarent pas moins les esprits. C'est aux événements qu'il appartient de les poser. La loyauté comme la prudence ne permettent pas d'en chercher prématurément la solution dans de vaines hypothèses. Aussi je suis loin d'attribuer un semblable dessein, soit à la cour de Turin, soit à M. le chevalier Nigra ; je signale la nécessité d'en prévenir même la supposition par la précision et la netteté des déclarations officielles. C'est à cet effet que j'ai donné dans ma correspondance et provoqué dans mes entretiens tous les éclaircissements propres à écarter des inductions téméraires ou injurieuses. Ces

éclaircissements se résument dans les propositions suivantes :

1° Parmi les moyens violents dont l'Italie s'est interdit l'emploi, on doit compter les manœuvres d'agents révolutionnaires sur le territoire pontifical, ainsi que toute excitation tendant à produire des mouvements insurrectionnels ;

2° Quant aux moyens moraux dont elle s'est réservé l'usage, ils consistent uniquement dans les forces du progrès et de la civilisation ;

3° Les seules aspirations que la cour de Turin considère comme légitimes sont celles qui ont pour objet la réconciliation de l'Italie avec la papauté ;

4° La translation de la capitale est un gage sérieux donné à la France ; ce n'est ni un expédient provisoire ni une étape vers Rome. Supprimer le gage, ce serait détruire le contrat ;

5° Les propositions de M. le comte de Cavour, en 1861, ne contenaient point cette clause relative à la capitale ; en outre, elles limitaient à un chiffre déterminé l'armée du saint-père et assignaient pour le départ de nos troupes un délai de quinze jours. On ne saurait méconnaître les différences considérables qui existent entre ces propositions et les arrangements du mois de septembre ;

6° Le cas d'une révolution qui viendrait à éclater spontanément dans Rome n'est point prévu par la convention ; la France, pour cette éventualité, réserve sa liberté d'action ;

7° Le cabinet de Turin maintient la politique de M. le comte de Cavour. Or, cet homme illustre a déclaré que Rome ne pourrait être

FERNAULTON.

LE PREMIER PETIT VERRE

HISTOIRE D'ATELIER

Par M. E. DE LYDEN.

1. — LA MÈRE AUX PAPILLOTES ET LE BEAU SAUVAGEON.

Vers le milieu de la rue Popincourt, — une véritable caserne de mécaniciens, de forgerons, de fondeurs et autres ouvriers en fer que cette rue il y a trente ans environ, — se trouvait une boutique de fruiterie, non pas une de ces fruiteries élégantes où les primeurs abondent et devant lesquelles s'arrêtent les gourmands en extase et les maitres d'hôtel de bonnes maisons, mais une humble, bien humble échoppe où se vendait la noix sèche, la pomme tombée, l'œuf dur, et tous les aliments de basse qualité qui forment le dessert de l'ouvrier quand ils ne constituent pas tout son repas.

La boutique était tenue par une brave et digne femme de quarante-cinq ans environ, connue dans le quartier et au-delà sous le nom de la *Mère aux*

Papillotes, sobriquet qu'on lui avait donné à cause de sa coiffure : trente petites papillotes qui restaient fermées toute la semaine, mais qui, le dimanche, laissaient sortir de leurs cocons de papier jaune comme autant de jolis papillons blancs, car la Mère aux Papillotes avait déjà des cheveux blancs comme de l'argent.

C'était une petite femme aux joues ridées comme une pomme de l'année dernière, mais avec une physionomie si douce, dans les yeux de si bons regards, une bouche au sourire si bienveillant, et si propre, avec son tablier blanc à bavette et son bonnet de percale tuyauté, qu'on l'aurait embrassée de bon cœur.

D'où venait-elle ? On ne savait le dire, mais à ses manières, à son langage, il était facile de comprendre que la Mère aux Papillotes n'avait pas toujours été fruitière.

Elle était venue, un beau jour d'été, s'installer là avec deux douzaines de pommes pour tout fonds de boutique, et un enfant de trois à quatre ans, charmant bambin rose et blond, dont les vêtements noirs — la mère et le fils étaient en deuil — faisaient ressortir la blancheur de la peau.

L'enfant avait été mis d'abord en garde chez une

brave femme à raison de 75 centimes par mois ; puis à l'école des frères, gratuitement, où sa gentillesse, son amour du travail, son goût pour le dessin linéaire, l'avaient fait bientôt chérir.

Pendant ce temps, l'établissement de la Mère aux Papillotes avait peu à peu prospéré.

Au lieu d'acheter à la douzaine les poires et les pommes, la veuve avait fait ses emplettes au panier, une échoppe avait succédé à sa pauvre table qui, dans le principe, avait servi de comptoir et de magasin ; puis une boutique petite, mais propre, garnie de rayons couverts en papier blanc, avec un beau volet en chêne peint en vert, et un petit comptoir en noyer, vraiment ! avait succédé à l'échoppe.

Quand l'enfant eut fait sa première communion, il fut mis en apprentissage.

Charles : Fernault, c'était son nom, avait dit : « Je veux être mécanicien ! » et sa mère l'avait placé chez un honnête industriel de cette profession qui, bien plus occupé, — chose rare, — de remplir ses devoirs de maître que d'exploiter ses apprentis, leur enseignait sérieusement son métier, comme son père le lui avait enseigné.

Charles profita. Le soir il continua d'apprendre à dessiner à l'école communale. Docile avec tout le

monde, aimant sa mère, intelligent et travailleur, il promettait d'être un ouvrier habile et un honnête homme.

Il lui restait encore deux ans d'apprentissage à faire, — il avait alors dix-sept ans, — quand son patron lui dit :

— Tu feras un bon ajusteur, mon garçon ; mais cela ne suffit pas ; il faut que tu deviennes davantage. Tu dessines bien, tu comprends déjà la science du mouvement ; mais il te manque la théorie. A partir de demain, tu iras au Conservatoire des Arts et Métiers, et tu y apprendras la géométrie et la mécanique, ainsi que les premiers éléments de la physique.

Ainsi fut fait, et à dix-neuf ans, quand il reçut son certificat d'apprentissage et son livret d'ouvrier, Charles Fernault était non-seulement un excellent ajusteur, un forgeron capable, un tourneur habile, mais il savait aussi lever le plan d'une machine, en analyser la puissance, en déterminer les avantages, en signaler les défauts.

Son patron en fit d'emblée son chef d'atelier, à raison de cinq francs par jour, beau salaire pour un jeune homme de dix-neuf ans, ce dont il était tout fier.

unie à l'Italie et en devenir la capitale qu'avec le consentement de la France.

Tels sont, monsieur le baron, les différents points que j'ai traités dans mes conversations avec M. le chevalier Nigra, et sur lesquels il m'a paru que nous étions d'accord. Assurément je ne prétends pas qu'il dût insérer dans son rapport ces explications complémentaires. Je veux moins encore lui faire un reproche de n'avoir dans ce document ni protesté contre l'emploi des moyens frauduleux, ni prévu la chute du pouvoir pontifical par l'effet d'une insurrection intérieure que des manœuvres étrangères n'auraient point provoquée.

J'ai pensé avec M. le ministre d'Italie, comme le témoigne ma correspondance, qu'il est des prévisions que la dignité des contractants et le sentiment des convenances ne permettent point d'inscrire dans des actes diplomatiques.

L'excès de précaution, en certains cas, devient une injure. Mais, il faut bien le répéter, lorsque, à travers les formules générales, vous laissez entrevoir de vagues perspectives, chacun y place l'objet de ses desirs et le précise à sa manière; ce que vous n'avez point dit, on le suppose, et les partis extrêmes lisent, entre les lignes de vos dépêches, ce que dictent leurs passions. Voilà pourquoi nous souhaitons vivement que la lumière se fasse au milieu de ces obscurités, dans la discussion qui va s'ouvrir au sein du Parlement d'Italie.

Recevez, etc. DROUYN DE LHUYS.

Le ministre des affaires étrangères à M. le baron de Malaret, ministre de France à Turin.

Paris, le 2 novembre 1864.

Monsieur le baron,

M. le ministre d'Italie m'a exprimé, il y a trois jours, au nom de M. le général de La Marmora, le désir de concilier le sens donné à la convention par la légation italienne dans son rapport du 15 septembre avec celui que j'avais exposé moi-même dans mes dépêches antérieures. Les conversations dont je vous ai rendu compte le 30 octobre me semblaient avoir à l'avance satisfait ce vœu et dissipé les malentendus. Quoi qu'il en soit, j'ai pensé avec M. Nigra que le meilleur moyen de faire cesser définitivement ces divergences était d'échanger, en présence de l'Empereur, de nouveaux éclaircissements. C'est ce que nous avons fait hier matin.

Nous avons ouvert la conférence par la lecture du rapport de M. Nigra, et j'ai donné connaissance de mes dépêches, auxquelles Sa Majesté a daigné accorder son approbation. M. le ministre d'Italie a lu ensuite une lettre qu'il avait adressée le 30 du même mois au ministre des affaires étrangères du roi Victor-Emmanuel, et qui, en précisant les engagements contractés par le cabinet de Turin, répond aux remarques que m'avait suggérées

sa dépêche du 15 septembre. J'ai rappelé nos précédentes explications et repris l'examen des divers points résumés dans ma dépêche du 30 que je confirme et à laquelle je me réfère. Sur chacun de ces points, nous nous sommes trouvés d'accord, et nous l'avons constaté dans une dépêche télégraphique que M. le ministre d'Italie a sur-le-champ adressée à sa cour.

Recevez, etc. DROUYN DE LHUYS.

De l'exposé fait par le ministre des finances de Turin sur la situation financière, il résulte qu'une somme de 200 millions est nécessaire pour la fin de l'année 1864, mais M. Sella ne veut pas d'emprunt tant que l'Italie n'aura pas notablement amélioré sa situation financière.

Le ministre propose, sur les dépenses, une réduction immédiate de 60 millions, dont 42 sur la guerre et sur la marine. Il annonce que des réductions plus grandes seront opérées par diverses lois organiques. Il présente un projet de loi qui devra être voté avant le 25 novembre, pour une augmentation de 40 millions sur le tabac, le sel et autres articles.

Le gouvernement compte trouver les 200 millions dont il a besoin cette année par les moyens suivants :

1° La vente des biens domaniaux, dont le projet est soumis à la Chambre, ce qui doit produire immédiatement une somme d'au moins 40 millions ;

2° Une anticipation de l'impôt foncier pour 124 millions, payables en argent ou en coupons ;

3° La création de 36 millions de bons du Trésor.

M. Sella ajoute qu'il a exposé la situation au roi, et que Sa Majesté a renoncé à 3 millions de sa liste civile.

Ces paroles ont provoqué d'unanimes applaudissements.

Les députés se sont réunis samedi dans les bureaux pour examiner les lois de finances.

On croit généralement à Turin qu'aussitôt après le vote du crédit pour subvenir aux frais de la translation de la capitale à Florence, le Parlement sera dissous, que les élections auront lieu en décembre et que le nouveau Parlement sera convoqué pour le mois de mars à Florence.

Le ministère danois a ouvert le rigsråd, au nom du roi, le 5 novembre.

Le message royal déplore l'issue malheureuse de la guerre et les dures conditions imposées au pays. Le roi exprime l'espoir que le rigsråd acceptera avec résignation les malheurs qui frappent la monarchie.

Le gouvernement se réserve de soumettre à

la représentation nationale un projet de loi pour les changements nécessaires à apporter à la constitution.

Les *Nouvelles de Hambourg* disent que deux protocoles sont annexés au traité de paix conclu avec le Danemark.

Le premier fixe le délai déjà connu de l'évacuation du Jutland.

A partir du jour de l'échange des ratifications, l'administration du Jutland passera entre les mains du commissaire danois, qui se trouvera au quartier-général de l'armée alliée pendant le temps de l'évacuation.

L'autre protocole porte que, après la ratification, le roi de Danemark adressera une proclamation aux populations des territoires cédés pour leur faire part des changements opérés et pour les dégager de leur serment de fidélité.

On assure à Londres, dit *l'International*, que M. de Bismark veut proposer au roi de Prusse de se retirer de la Confédération germanique, si l'empereur d'Autriche adopte la politique de s'appuyer sur les petits États pour faire face à la Prusse dans les questions allemandes.

D'après *l'Express*, de Londres, c'est mardi prochain, 8 novembre, que doit avoir lieu l'élection du président des États-Unis. Les correspondances d'Amérique annoncent que la lutte sera très-vive entre M. Lincoln et le général Mac Clellan. Toutefois, depuis les derniers événements militaires, habilement exploités par les partisans du président actuel, il semble que les chances sont plus favorables à la réélection de ce dernier.

La guerre civile règne toujours en Tunisie. Si le long des côtes les villes et les villages sont pacifiés, les tribus sont plus que jamais en insurrection.

Un évènement prévu par tout le monde à Tunis est arrivé. Ali-ben-Chr'déhaoum est arrivé comme un torrent sur le Sahel, il a attaqué et battu, dans trois engagements différents et successifs, ses ennemis naturels du parti hussenite. Z'las, Ammenas et Saïd-ben-Daah étaient déjà aux prises avec l'une de ces tribus, lorsqu'il est arrivé sur le lieu du combat pour battre tout le monde : il paraît qu'il y a eu beaucoup de morts.

Au départ du dernier courrier, il n'était question à Tunis que de la démission du kasnadar, que le bey n'aurait pas acceptée; ce ministre aurait retiré sa demande, n'ayant pu maintenir sa détermination devant les larmes de son maître.

Le dernier courrier de l'Algérie enregistre de nouvelles soumissions des tribus insurgées. A celles du cercle de Boghar se sont joints les Ouled Moktas-Cheraga, qui ont envoyé à Bo-

ghar huit de leurs principaux chefs pour demander l'aman. Ces tribus se sont ainsi séparées des Ould-Nayl, avec lesquels ils avaient paru vouloir faire cause commune.

De tous côtés les populations du Tell, de la province d'Alger et de la province d'Oran, reprennent leurs travaux. L'insurrection touche à son terme.

Si Lalla et Si Mohammed se sont jetés dans le sud pour échapper à la poursuite de nos troupes qui les menaçaient sans cesse par des marches rapides; c'est là qu'ils verront s'éloigner d'eux, par la force même des choses, les derniers éléments de révolte qu'ils avaient réunis autour d'eux.

Le Sahara, c'est le désert, c'est-à-dire le sol improductif, et les populations qui l'habitent puisent dans le Tell tous leurs moyens de subsistance. Cette stérilité est complète dans l'intérieur du Sahara; elle se modifie quelque peu seulement dans la partie qui avoisine le Tell. Là quelques cours d'eau souterrains enlèvent au sol sa désolante nudité, en permettant une sorte de végétation très-restreinte qui peut servir à la nourriture des bestiaux. La culture qui environne les quelques oasis suffit à peine à la consommation de ses habitants. C'est évidemment cette cause qui a ramené dans le Tell et enlevé aux chefs insurgés une partie des partisans qu'ils avaient groupés à l'appel du fanatisme.

En rejetant, par une marche heureusement combinée, les révoltés dans le Sahara, avant qu'ils eussent pu pourvoir à leurs approvisionnements d'hiver, et en coupant leurs communications avec le Tell, c'était les réduire à l'impuissance. Cette tactique, commandée par la topographie même du pays, a du reste souvent été employée avec succès pendant le cours de notre conquête. La Sahara est à la fois le refuge et le tombeau des insurrections de l'Algérie.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

On assure que le roi Léopold ne séjournera que quelques jours à Nice, son passage dans cette ville n'ayant d'autre but, dit-on, que de rendre visite à l'impératrice de Russie.

— Le gouvernement s'occupe, dit-on, d'un projet d'après lequel l'administration générale des postes serait autorisée à recevoir les dépôts pour compte des caisses d'épargne. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce projet s'appliquerait surtout aux campagnes, où les petites épargnes trouvent un difficile placement, à cause de leur éloignement des grands centres. Dans l'intérêt des classes agricoles il est à désirer que ce projet se réalise.

— Il est question, en ce moment, à Rome, d'introduire le système métrique français, et

Et la Mère aux Papillotes donc! comme elle se promenait glorieuse au bras de son fils, le dimanche, lui se baissant, car il était de haute taille, elle se dressant sur la pointe des pieds pour atteindre le bras du jeune homme.

— Eh bien! lui disaient les voisines, que devient Charles? Travaille-t-il toujours bien? Est-il bon fils et bon sujet? Que fait-il?

— Il est en train de se faire ingénieur, répondait l'heureuse mère en relevant la tête avec orgueil.

— Vaniteuse! murmuraient tout bas les envieuses commères que l'état prospère des affaires de la Mère aux Papillotes rendaient parfois jalouses; vaniteuse!

Eh bien! oui, elle était vaniteuse, cette femme, cette mère; vaniteuse comme toutes les mères, quel que petit que soit le mérite de leur enfant.

Oh! la noble vanité, la chère vanité que celle-là! C'est elle qui enfante ces dévouements de chaque jour, ces dévouements sublimes, presque toujours mystérieux, et dont le but unique, incessant, est le bonheur de l'enfant.

Sa mère n'était pas d'ailleurs seule à le trouver parfait. Plus d'une jeune fille, même parmi les plus jolies, et dont les parents avaient relativement des

positions plus relevées, plus d'une jeune fille, assise au comptoir paternel, avait remarqué le beau mécanicien; plus d'une avait fait la coquette avec lui et s'était dit qu'un ouvrier comme M. Charles Fernault valait bien, valait mieux que certain fils de marchand.

C'était, en effet, un beau garçon et un *bel homme* tout à la fois, se distinguant de ses camarades par la mise, la tenue, les habitudes et le langage.

— Serviabile et bon, un peu fier, disaient les ouvriers en général, et très-orgueilleux, disaient les faiseurs de lundi et les ivrognes en particulier.

Le fait est que Charles n'allait jamais au cabaret; nourri chez sa mère, dont la demeure était voisine de l'atelier; élevé d'une façon toute particulière dans l'horreur de l'intempérance, ayant compris d'ailleurs que, comme chef d'atelier, il devait, sous peine de se voir sans autorité sur les ouvriers, s'abstenir de se mêler à leurs plaisirs, — si souvent peu dignes de ce nom; — il vivait à l'écart, ne buvant que de l'eau, habitude que sa mère lui avait fait contracter dès l'enfance et qu'elle partageait elle-même.

Nous compléterons son portrait en ajoutant qu'il était peu ouvert, taciturne, ne se mêlant jamais à la

conversation sans y être forcé, ne fréquentant personne, s'isolant le plus possible et ne se confiant qu'à sa mère. Susceptible et ombrageux, il ne répondait jamais aux avances qui pouvaient lui être faites. Aussi, ces allures lui avaient-elles valu, de la part d'une jeune fille dont les œillades et les coquetteries agaçantes avaient été perdues, le sobriquet de *Sauvageon*. Le nom lui était resté. Mais d'autres femmes, qui peut-être n'auraient pas mieux demandé que de l'appivoiser, avaient complété le sobriquet en y ajoutant un adjectif, et Charles Fernault n'était guère connu que sous cette dénomination flatteuse : *le beau Sauvageon*.

Le jeune mécanicien atteignit sa vingt-et-unième année sans qu'aucun évènement heureux ou malheureux marquât sa vie. Arriva l'époque de la conscription; sa mère avait alors soixante-trois ans. Comme toutes les mères, la Mère aux Papillotes s'était depuis longtemps préoccupée de cet évènement, et, sans en rien dire à son fils, elle avait amassé sou à sou pour parer aux éventualités du tirage au sort. De son côté, Charles, ne se sentant aucune vocation pour l'état militaire, avait pris les mêmes précautions, et il avait plus de quinze cents francs en réserve quand l'heure de payer sa dette à la patrie

sonna pour lui.

La veille au soir de ce jour, Charles, plus taciturne que de coutume encore, soupait silencieusement avec sa mère. La digne femme, certaine que, quoiqu'il arrivât, son fils lui resterait, s'efforçait, par de bonnes paroles, par de tendres caresses, à le tirer des sombres méditations dans lesquelles il était plongé. Mais Charles re-tait muet.

— Qu'as-tu, mon cher enfant? lui dit enfin sa mère, abordant directement la question; quels soucis te poursuivent?

— Je n'ai rien, mère, répondit le jeune homme d'un ton qui démentait ses paroles.

— Tu cherches en vain à me tromper, mon Charles. Tu as quelque chose... Voyons, est-ce le résultat de la journée de demain qui t'inquiète... s'il en est ainsi, rassure-toi! La Mère aux Papillotes a songé à cela depuis des années...

— Que voulez-vous dire, ma mère?

— Je veux dire que j'ai là-haut six beaux mille francs qui ne doivent rien à personne, et que ces écus, amassés un à un, sont pour t'acheter un remplaçant!

(La suite au prochain numéro).

de commencer son introduction en l'appliquant aux monnaies pontificales.

— On écrit de Randan au *Courrier du Puy-de-Dôme* :

Un facteur rural du canton de Randan est mort samedi soir en faisant sa tournée. Une indisposition subite l'ayant atteint, il s'est assis sur le bord d'un chemin peu fréquenté, et il a expiré sans secours.

La fatigue d'une course pénible dans des pays boueux, son estomac surchargé d'aliments et un peu d'ivresse expliquent son affreux accident. Son chien, fidèle compagnon de chaque jour, était tristement couché entre ses jambes et montrait les dents à ceux qui voulaient s'approcher du cadavre de son malheureux maître; il a mordu le bras du gendarme chargé de recueillir le sac des dépêches, et aurait fait opposition à la levée du corps si l'on n'était parvenu à l'éloigner un moment.

Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR (1).

(Suite.)

Je vous ai signalé dans notre dernière causerie, chers lecteurs, l'événement qui enleva la possession du château de Saumur et de l'Anjou, dont il dépendait nouvellement, à la maison régnante d'Angleterre au profit de la maison royale de France : je me suis réjoui avec vous de cet événement national.

Soyons justes pourtant envers l'étranger. Henri II, roi d'Angleterre, a, comme seigneur angevin, des droits à notre reconnaissance ; il a maintenu, contre les prétentions féodales de l'abbaye de St-Florent, l'établissement des premiers ponts de bois construits par nos aïeux, vis-à-vis la porte de la Tonnelle, dans la direction du port du Maronnier ; il a donné l'essor à l'entreprise des levées de la Loire, œuvre remarquable au double point de vue de voies de communication et de digues contre le débordement des eaux sur nos vallées ; il a, enfin, doté Saumur de belles halles dont les traces ont disparu, à tel point, qu'on ignore jusqu'à l'emplacement positif qu'elles occupaient. Nous le rechercherons quelque jour, car elles ont existé, ces halles, faites à la guise des cloîtres des moines blans. Joinville, qui les a vues, les décrit ainsi dans ses curieux mémoires.

Après avoir satisfait à la reconnaissance, nous dirons que l'installation de la maison royale de France en Anjou continua d'être favorable à notre avenir local : sous les auspices de St-Louis, cela devait être.

Saumur profita d'un temps calme, mais trop court, pour commencer son existence laborieuse et commerciale, entravée bientôt par l'invasion anglaise, d'abord ; ensuite par les dissensions civiles et religieuses, plus funestes au repos des peuples que les guerres étrangères.

En 1241, époque que nous parcourons, nos pères purent goûter quelques moments de félicité.

Leur beau paysage fut apprécié des nouveaux seigneurs. Ils prirent plaisir à habiter le Donjon, à contempler du haut de ses tours le spectacle que la nature déroulait à leurs yeux.

Ce bien être des habitants, qui s'abritaient paisiblement et avec confiance au pied de leur forteresse, ne laissa pas de toucher leur cœur, de flatter leurs instincts généreux. Ils voulurent encourager ces efforts.

Des fêtes brillantes, des visites princières, des cérémonies chevaleresques vinrent activer une prospérité naissante.

St-Louis prit l'initiative de ces fêtes. La première qu'il donna aux halles fut si éclatante, qu'elle a été dite la *nonpareille*. Il s'y montra au milieu de trois mille convives, dit Joinville, coiffé d'un chapel de coton en sa teste, qui moult mal li savait pour ce qu'il était lors jeune homme.

(1) Voir l'Écho des 30 août, 15-29 septembre et 20 octobre.

La rareté du tissu faisait, sans doute, tout le mérite de ce chapel, sorte de *bonnet*, dont la vue offusqua le chancelier et l'ami de Louis IX.

En 1424, le duc René étant en Sicile, Charles VII, roi de France, son beau-frère, vint visiter ses domaines d'Anjou et veiller à leur administration. Il logea au Donjon. Content du bon accueil que lui firent les Saumurois, il y revint passer huit jours en 1425 et reçut, durant son séjour, l'hommage du duc de Bretagne.

Les cérémonies qui accompagnèrent cet acte firent impression sur l'esprit de nos ancêtres ; ils voulurent, à leur manière, rendre hommage au royal visiteur en lui offrant les produits de leur pays, à savoir une pipe de vin blanc, deux busses de vin clair et du haut pays, cent boisseaux d'avoine, vingt livres de cire ouvrée. C'étaient là les prémices d'une paix prématurée, les chefs-d'œuvre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce à leur berceau. Charles VII sut les priser, car il visita Saumur une troisième fois, accompagné du dauphin, son fils (Louis XI), qui, lui aussi, fut l'objet des attentions de nos pères. Ils lui offrirent deux pipes de vin blanc, quinze livres de bougies et trente livres de confitures. Le jeune prince garda bonne mémoire de cet empressement, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Ces scènes, dont nous concevons encore le charme, passèrent comme un rêve, chers lecteurs : aux rivalités de deux maisons seigneuriales allait succéder la lutte à mort de deux nations, la France et l'Angleterre.

Notre château fut encore l'un des premiers témoins de ce duel néfaste. Quelle destinée !.....

Hier, c'était le manoir où le seigneur et sa dame festoyaient avec leur chevalerie ; aujourd'hui, c'est la citadelle d'où l'arquebuse envoie la mort ; demain, ce sera l'asile où la châtelaine pleurera sur son veuvage.

Oui, chers lecteurs, le Donjon qui a été le théâtre des réceptions de Louis IX, de Charles VII ; l'atelier du poète, de l'artiste-roi René, le Donjon, dis-je, fut aussi le quartier-général de Duguesclin (1370).

Il en sortit pour venger sur les Anglais l'incendie de l'abbaye de St-Maur-sur-Loire ; il les poursuivit jusqu'à Bressuire, leur livra bataille aux portes de cette ville ; puis, les ayant battus, il rentra victorieux au château de Saumur.

Enfin, le Donjon servit de retraite à Yolande d'Aragon (1417), veuve de Louis II, comte d'Anjou, petit-fils de Philippe de Valois et père de René. Cette princesse le reçut en douaire de son époux et y mourut en 1441.

Ici finit la période angevine : Entrons dans la période française.

Nous sommes en 1474, Louis XI est roi de France ; il a réuni l'Anjou à la couronne sous le prétexte d'assurer sa marche militaire en Bretagne. René, son oncle, a subi cette occupation forcée, faute de moyens pour la repousser.

Louis XI était d'humeur sombre, d'un caractère défiant mais actif.

Changer le rôle féodal de la royauté, créer la monarchie française, tel est son but ! Aussi le Donjon fut-il pour lui une forteresse et un laboratoire. Il le ferma de ponts-levis, sans en agrandir l'enceinte.

Du haut des remparts, son esprit inquiet mais clairvoyant, embrassant à son aise, l'air et l'espace, devisait solitairement sur l'avenir de la grande nation. Deux vastes projets sortirent de ses réflexions profondes : l'organisation des postes, l'uniformité des poids et mesures.

De ces deux projets, le premier, dont j'ai parlé à propos de Nantilly, a suivi sa marche, dépassé qu'il est par la télégraphie ; le second, décrété en loi à la fin du XVIII^e siècle, commence seulement, à l'heure qu'il est, à passer dans nos mœurs.

Ainsi a fait Louis XI pour l'unité de la France en travaillant à conquérir le pouvoir

royal sur la féodalité. Constatons dans ce travail ce qui nous est propre.

Saumur a reçu de ce monarque des institutions municipales : notre vieil hôtel-de-ville date de son règne ; c'est un spécimen de l'architecture militaire du XV^e siècle.

Calqué sur les fortifications féodales du Donjon, il en diffère par l'ornementation. Ses portes, ses fenêtres sont formées par l'ogive flamboyante surmontée du chou frisé ou du chardon, détrônant ainsi l'ogive pure en tiers-point des XII^e et XIII^e siècles.

Ce vieux bâtiment est un titre généalogique que nous devons transmettre à nos neveux ; la renaissance qui caractérise l'annexe moderne destinée à l'appropriation à nos besoins nouveaux, témoigne de notre respect pour nos ancêtres et de notre goût pour les arts.

Revenons au château. Il demeura dans l'état ci-dessus décrit jusqu'en 1593 ; alors qu'il fut confié, par Henri IV, à la garde de Duplessis-Mornay.

Nous terminerons son histoire par l'étude de cette dernière époque que nous suivrons jusqu'à nos temps.

PAUL RATOUIS.

M. le marquis de Dreux-Brézé prête cette année encore son concours à l'œuvre du Fourneau économique, œuvre qui pendant plusieurs hivers a rendu de si grands services à la population de Saumur.

La Conférence de St-Vincent-de-Paul sera également chargée de l'administration du Fourneau. L'ouverture est fixée au lundi 14 novembre, rue du Puits-Tribouillet, 3, près de la rue Neuve-Beaurepaire.

Nous sommes heureux d'annoncer que le bel ouvrage de M. de Joannis sur les *Tapisseries de la cathédrale* (1) est aujourd'hui complètement terminé. Nous n'avons plus besoin d'en énumérer les mérites. Plusieurs fois déjà nous avons cité les témoignages les plus flatteurs de l'estime qu'a obtenue dans le monde des archéologues et des artistes cette copie fidèle d'un des plus précieux monuments de l'industrie de nos pères. Désormais il sera permis d'étudier à loisir et sans fatigue cette page magnifique de la symbolique du moyen-âge.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1864.

FORMATION DES TABLEAUX DE RECENSEMENT.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire

(1) Imprimé à Angers par MM. Lainé frères.

chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1864.

Le Maire, LOUVET.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 8 octobre au 4 novembre.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS.									
M.M.									
1	Remare.	» 1	» 2	» 1	» 8	» 17	» 6	» 26	»
2	Morisseau.	» 3	» 8	» 14	» 32	» 68	»	»	»
3	Touchet (1).	» 5	» 2	» 17	» 36	»	»	»	»
4	Poisson (2).	» 2	» 12	» 11	» 34	» 68	»	»	»
5	Groleau (3).	» 2	» 8	» 19	» 35	»	»	»	»
6	Lanier (4).	» 3	» 4	» 14	» 26	»	»	»	»
7	Corbineau.	» 6	» 7	» 9	» 34	» 46	»	»	»
8	Séchet.	» 6	» 4	» 2	» 16	» 35	»	»	»
9	Prouteau.	» 4	» 4	» 2	» 16	» 19	»	»	»
10	Chalot.	» 4	» 4	» 16	» 28	»	»	»	»
11	Pallu (5).	» 2	» 5	» 20	» 31	»	»	»	»
CHARCUTIERS.									
M.M.									
1	Millerand.	» 8	» 15	»	»	»	»	»	»
2	Baudoin.	» 1	» 5	»	»	»	»	»	»
3	Lecomte.	» 9	» 5	»	»	»	»	»	»
4	Milsonneau.	» 7	» 7	»	»	»	»	»	»
5	Touchet.	» 4	» 7	»	»	»	»	»	»
6	Sanson.	» 4	» 7	»	»	»	»	»	»
7	Sève.	» 7	» 7	»	»	»	»	»	»
8	Moreau.	» 11	» 17	»	»	»	»	»	»
9	Cornilleau.	» 7	» 3	»	»	»	»	»	»
10	Marais.	» 6	» 5	»	»	»	»	»	»
11	Rousse.	» 3	» 6	»	»	»	»	»	»
12	Raineau.	» 9	» 5	»	»	»	»	»	»

(1) Un bœuf, une vache, un mouton refusés pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

(2) Deux vaches refusées pour défaut de qualité et deux veaux pour défaut de poids.

(3) Deux moutons refusés pour défaut de qualité.

(4) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

(5) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

La saison est stérile en bons livres, néanmoins en glanant avec soin nous avons pu en rencontrer deux qui méritent à tous égards d'être recommandés à l'attention du public. L'un est intitulé : *Un curé*, par Hippolyte LANGLOIS, 1 vol. 2 francs, franco (Paris, Brunet, éditeur, rue Bonaparte 31 : départements, les principaux libraires) ; l'autre se nomme : *La Dynastie des Fouchard*, par MARIN LIVONNIÈRE, 1 vol. 2 francs, franco (Paris, même éditeur ; départements, mêmes libraires).

Un curé est un roman d'observation, et l'auteur, en choisissant un curé pour personnage principal, n'a nullement eu la pensée d'en faire un rhéteur ou un philosophe. Point ; ce curé-là est le dévouement intelligent, la bonté charitable et l'honnêteté absolue. En lutte avec un adjoint sans cœur, qui poursuit d'une haine aveugle et profonde un pauvre maître d'école de village et une pauvre jeune fille dont il veut faire sa victime, on le voit aux prises avec les plus lâches animosités, combattre et vaincre l'injustice et la méchanceté, enfin, après avoir transformé son presbytère en hôpital, suppléé au magister et aux médecins, mourir à la tâche sans exhaler une plainte ou un regret. Chaque page de ce livre émouvant est écrite avec une grande sobriété de style et une telle vigueur de sensations qu'on ne peut s'empêcher de frissonner à la lecture de certains passages. Mais si *Un curé* fait naître de fortes émotions *la Dynastie des Fouchard* se distingue par d'autres qualités. Ces qualités sont les mêmes que nous nous sommes plu à faire valoir déjà dans un roman précédent du même auteur (*Otto Gartner*, 1 vol. 2 francs, même éditeur). Il est plein de pages intéressantes, d'idées saines et clairement définies, d'épisodes amusants. Le style, ce défaut de la cuirasse de tant d'écrivains, est très-châtié ; les caractères sont touchés avec beaucoup de justesse et de tact ; mais surtout, et par dessus tout, ce roman de

M. de Livonnière se fait remarquer par un cachet de distinction inimitable : on y sent ce respect que l'auteur professe pour le lecteur tout en cherchant à lui plaire, sans pour cela le flatter dans ses passions

Nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs la nouvelle souscription que viennent d'ouvrir MM. Firmin Didot frères, au *Dictionnaire de la Conversation*. Le prompt écoulement de cet important ouvrage a permis à ces éditeurs d'offrir de nouveaux avantages aux personnes qui souscriront à cette nouvelle édition avant le 31 décembre. Ceux-là seulement recevront comme PRIME GRATUITE le *Dictionnaire de l'Académie*, 2

forts volumes, grand in-4, dont le prix est de 36 fr.

A l'approche du 1^{er} janvier, il n'est pas d'ouvrage qu'on ne soit plus désireux de recevoir. Il jouit d'une réputation justement méritée et le rapide enlèvement des éditions parues dispense d'insister sur son importance. Les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire, tout y est traité par des hommes de talent bien connu. Chacun voudra donc prendre ses dispositions pour offrir cet ouvrage en étrennes au 1^{er} janvier prochain : ce sera joindre l'utile à l'agréable.

La souscription est ouverte, à Saumur, chez Paul Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir. (Voir aux annonces.)

Dernières Nouvelles.

C'est hier lundi que s'est ouverte à Turin la discussion du Parlement italien sur la convention du 15 septembre et sur le projet de loi portant translation de la capitale de l'Italie à Florence.

Nous ne pouvons connaître aujourd'hui aucun détail sur cette séance ; mais nos correspondances nous font prévoir que le vote des conclusions de la commission ne paraît pas douteux.

A l'heure où nous mettons sous presse il ne nous est parvenu aucun renseignement tou-

chant l'impression qu'a pu produire en la publication des dernières dépêches de Drouyn de Lhuys.

Le traité de paix entre le Danemark et les puissances germaniques est soumis au Riksthing de Copenhague et sera l'objet de délibérations en séance secrète. Il n'y a de délai déterminé pour le vote, mais on doute pas de l'adhésion du Folksting à un traité qui, s'il afflige le patriotisme des députés danois, est imposé par la plus impérieuse des nécessités.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHAMPNEUF, notaire à Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par lots,

En l'étude et par le ministère de M^e CHAMPNEUF, notaire à Champigny-sur-Veude,

Le dimanche 4 décembre 1864, à midi,

9,860 PIEDS D'ARBRES,

Parmi lesquels 8,500 pieds de chênes-futaies, de belle grosseur et de l'âge de 60 à 80 ans, et 1,360 très-beaux peupliers ;

Et la coupe de 10 hectares de bois-taillis, de l'âge de 18 ans ;

Le tout dépendant de la terre de Champigny-sur-Veude.

Exploitation et transport très-faciles. S'adresser, pour visiter les bois, au garde du château, et, pour tous renseignements, audit M^e CHAMPNEUF, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (485)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE CHEVAUX

Le samedi 12 novembre 1864, à midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, par le Receveur des Domaines, à la vente aux enchères de 4 chevaux d'officiers, provenant de l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines, ROBERT. (486)

VENTE MOBILIÈRE

Aujourd'hui mardi, à partir de midi, et demain, s'il y a lieu, rue Neuve-Beaurepaire, près le grand café de la Paix,

Il sera vendu :

Une quantité de beaux objets mobiliers, fauteuils Voltaire, glaces, rideaux, services de tables, linge fin et ordinaire, etc.

Le détail se trouve dans les prospectus distribués hier en ville.

Tous ces objets ont été expédiés de Paris à Saumur pour y être vendus en une séance ou deux au plus.

Cette vente sera donc une occasion qui ne s'est jamais présentée ici.

La salle sera chauffée.

A VENDRE

A bas prix,

Une grande quantité de BELLE LAINE À TAPISSER, de toutes couleurs, venant de chez M. VÉRON.

S'adresser à M^{me} veuve REPOUR, près la prison. (488)

A CÉDER MAGASIN DE LINGERIE

Bien achalandé,

A SAUMUR.

S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (489)

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUB, rue d'Orléans, Saumur. (478)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

BLANCHISSAGE DE CHAPEAUX SYSTÈME ANGLAIS.

M^{me} V^e DOUSSET-VALLEAU,

Rue du Puits-Neuf, 22, au 1^{er},

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle se chargera du blanchissage des chapeaux de toutes sortes et de leur mise à neuf, en leur donnant les formes les plus nouvelles.

Blanchissage et raccommodage des dentelles de toutes espèces, des plumes, lainages, flanelles de santé, tricots et cachemires. (484)

A CÉDER DE SUITE

A TOURS (Indre-et-Loire),

FONDS DE COMMERCE DE PAPIERS

En gros et demi-gros.

S'adresser à M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur. (480)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n^o 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^e Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-moderés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre 5 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au *Dictionnaire de la Conversation*, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 vol. grand in-4^o, dont le prix est de 36 francs.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LE SIÈCLE ILLUSTRÉ

Journal illustré paraissant deux fois par semaine,

PUBLIE EN CE MOMENT

LE TUEUR DU ROI

Grand roman historique inédit,

PAR TURPIN DE SANSAY,

Auteur de la *Sorcière de Paris*, de la *Peste noire* et des *Chiffonniers de Paris*.

Cette œuvre, l'une des plus palpitantes qui aient été depuis longtemps livrées au public, emprunte ses drames et ses péripéties aux secrets Annales de l'histoire, à l'époque si remarquable de l'histoire du règne Charles IX, de Catherine de Médicis et des guerres des catholiques contre les huguenots.

Bureaux du *Siècle illustré* : 1, rue du Pont-de-Lodi. — Prix de l'abonnement pour les départements : Un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr. — Envoyer mandat de poste.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 NOVEMBRE.			BOURSE DU 7 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	64 60	»	»	20	64 85	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	91 90	»	»	05	91 95	» 05
Obligations du Trésor.	»	»	»	»	435	»
Banque de France.	3395	»	»	»	3395	»
Crédit Foncier (estamp.).	1160	»	»	»	1160	»
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	695	»	»	»	690	»
Crédit industriel.	711 25	»	»	»	710	»
Crédit Mobilier	880	»	»	10	890	»
Comptoir d'esc. de Paris.	900	»	»	5	895	»
Orléans (estampillé)	836 25	1 25	»	»	840	3 75
Orléans, nouveau	766 25	»	»	3 75	770	»
Nord (actions anciennes).	975	»	»	»	975	»
Est.	492 50	»	»	1 25	472 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	888 75	»	»	1 25	860	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	582 50	»	»	5	582 50	»
Ouest	500	»	»	»	500	»
C ^e Parisienne du Gaz	1587 50	»	»	7 50	1580	»
Canal de Suez	447 50	»	»	»	445	»
Transatlantiques.	515	»	»	»	522 50	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 40	»	»	25	64 85	»
Autrichiens	445	»	»	5	445	»
Sud-Autrich.-Lombards.	520	»	»	2 50	498 75	»
Victor-Emmanuel	327 50	»	»	2 50	322 50	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	262 50	»	»	15	270	7 50
Crédit Mobilier Espagnol.	552 50	»	»	2 50	550	»
Saragosse	463 75	»	»	1 25	463 75	»
Séville-Xérès-Séville	275	»	»	»	275	»
Portugais	277 50	2 50	»	»	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	»	»	»	305	»
Orléans	293 75	»	»	»	293 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	»	292 50	»
Ouest	285	»	»	»	286 25	»
Midi.	286 25	»	»	»	286 25	»
Est.	290	»	»	»	290	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.